

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2025DC0057

**OBJET : MARCHÉ 2508FCN - FOURNITURE DE COLIS DE NOËL ET DE VINS -
ATTRIBUTION**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_2020DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant
délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU le code de la commande publique et notamment les articles R.2123-1, R.2131-12 et R.2162-
4,

CONSIDÉRANT que le CCAS de Corbas souhaite procéder à l'achat de colis alimentaires de
Noël pour les personnes âgées,

CONSIDÉRANT que suite à une procédure adaptée avec mise en concurrence, une société a
été retenue,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure avec la société ci-dessous, des accords-cadres mono-attributaire à bon
de commande pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

- **Lot 01 colis alimentaires de Noël pour les seniors** avec la société VALETTE FOIE
GRAS sise 595 route de l'Occitanie – 46300 SAINT-CLAIR.
- **Lot 02 bouteilles de vin** avec la société VALETTE FOIE GRAS sise 595 route de
l'Occitanie – 46300 SAINT-CLAIR.

ARTICLE 2 : Le montant des dépenses est fixé à :

- **Lot 01** : MONTANT MINIMUM HT DE COMMANDE :10.000,00 €
MONTANT MAXIMUM HT DE COMMANDE : 35.000,00 €
**La(les) reconduction(s) est(sont) soumise(s) au(x) même montant(s)*
- **Lot 02** :MONTANT MINIMUM HT DE COMMANDE :3.000,00 €
MONTANT MAXIMUM HT DE COMMANDE : 20.000,00 €
**La(les) reconduction(s) est(sont) soumise(s) au(x) même montant(s)*

Le montant de la dépense sera établi suivant les besoins du CCAS et selon le bordereau de prix
du marché.

La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 4238 compte(s) 60623 du budget principal,
exercice 2025 et suivants.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu
compte à la prochaine séance du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le



ID : 069-266910413-20250826-CCAS_2025DC0057-AU